



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5402

Gratuités partielles de frais de location et/ou de captation audiovisuelle accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 10 021,84 euros HT

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5402 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION ET/OU DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR UN MONTANT DE 10 021,84 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Il vous est proposé d'accorder les gratuités partielles de frais de location et /ou de captation audiovisuelle aux associations et organismes suivants pour un montant total de 10 021,84 €HT.

Le règlement général des salles municipales de spectacles et de conférences de la Ville de Lyon précise dans son article sur la tarification :

- que les arrhes versées à la signature du contrat sont conservées et ne font l'objet d'aucun remboursement ;
- que les mairies d'arrondissement ne versent pas d'arrhes.

Le Théâtre les clochards célestes, sis 51 rue des Tables Claudiennes Lyon 1<sup>er</sup>, est implanté à la Croix-Rousse depuis 1978. Il propose des spectacles vivants destinés à tous les publics et notamment au public scolaire et plus particulièrement axés sur le texte contemporain, les écritures collectives et les formes nouvelles du théâtre. Il a organisé les 2, 3, 4, 10, 11, 15, 16 et 17 janvier 2019 à la salle Paul Garcin des représentations d'Andromaque de Jean Racine.

La location pour cette manifestation s'élève à 5 700 €HT.  
L'exonération proposée à l'association est de 3 990 €HT.

Le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, sis 4 montée du Cardinal Decourtray Lyon 5<sup>ème</sup>, est un établissement public d'enseignement artistique. Il dispense une formation instrumentale, vocale et chorégraphique. Il a, notamment, pour but de permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique artistique et de former des musiciens et danseurs (amateurs ou professionnels). Le CRR a organisé le 2 février 2019 à la salle Molière un concert de musique de chambre avec ses étudiants intitulé « Tempo vivace ».

La location pour cette manifestation s'élève à 570 €HT.  
L'exonération proposée à l'association est de 399,17 €HT.

Le consulat général de Roumanie à Lyon a sollicité la mise à disposition de la salle Lamartine pour faire de cette salle de réunion un bureau de vote pour ses ressortissants à l'occasion des élections présidentielles roumaines du 7 au 10 novembre (1<sup>er</sup> tour) et du 21 au 24 novembre 2019 (2<sup>ème</sup> tour).

La location pour cette manifestation s'élève à 480 €HT.  
L'exonération proposée à l'association est de 420 €HT.

L'association Asap for children, sise 30 cours Franklin Roosevelt Lyon 6<sup>ème</sup>, a pour vocation la recherche médicale sur le gène ASAH1, a organisé le 9 novembre 2019 à la salle Victor Hugo deux conférences médicales.

La location pour cette manifestation s'élève à 250 €HT.  
L'exonération proposée à l'association est de 175 €HT.

L'association Vivre aux éclats est une association de clowns hospitaliers. Adhérente à la fédération française des associations de clowns hospitaliers, elle a organisé le 26 novembre 2019 salle Lamartine une réunion de travail avec les représentants des diverses associations de cette fédération.

La location pour cette manifestation s'élève à 60 €HT.  
L'exonération proposée à l'association est de 42 €HT.

Le souvenir français (partenariat association Jamais), sise 282 avenue Berthelot Lyon 8<sup>ème</sup>, a pour vocation de commémorer, entretenir et transmettre la mémoire des morts pour la France. En partenariat avec l'association Jamais, elle a organisé le 23 novembre 2019 à la salle Victor Hugo un concert avec Michael Jones, Gwendal Penzerat et le groupe Why note.

La location pour cette manifestation s'élève à 370 €HT.  
L'exonération proposée à l'association est de 295 €HT.

L'association Quais du départ, sise 14 rue du Plat Lyon 2<sup>ème</sup>, a pour objet de favoriser, développer et promouvoir le voyage, les livres et les films de voyage. Son moyen principal d'action est la création d'un festival de voyage utilisant comme support notamment des livres et des films. Le festival réunissant un collectif de réalisateurs de films et d'écrivains a eu lieu les 28, 29 et 30 novembre à la salle Edouard Herriot.

La location pour cette manifestation s'élève à 2 528 €HT.  
L'exonération proposée à l'association est de 919 €HT.

Le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, sis 4 montée du Cardinal Decourtray Lyon 5<sup>ème</sup>, est un établissement public d'enseignement artistique. Il dispense une formation instrumentale, vocale et chorégraphique. Il a, notamment, pour but de permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique artistique et de former des musiciens et danseurs (amateurs ou professionnels). Le CRR a organisé le 29 novembre 2019 à la salle Molière un concert avec ses professeurs et étudiants intitulé « Sons d'hiver ».

La location pour cette manifestation s'élève à 1 411 €HT.  
L'exonération proposée à l'association est de 987,67 €HT.

Le Comité des œuvres sociales de la Ville de Lyon a organisé le 1<sup>er</sup> décembre 2019 à la salle Albert Thomas (Bourse du travail) le spectacle musical de Noël 2019 destiné aux adhérents du COS de la Ville de Lyon.

La location pour cette manifestation s'élève à 2 794 €HT.  
L'exonération proposée à l'association est de 2 794 €HT.

Montant total des exonérations demandées : 14 163 €HT.

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

Le Théâtre les clochards céleste est exempté partiellement de la location de la salle Paul Garcin les 2, 3, 4, 10, 11, 15, 16 et 17 janvier 2019 soit un montant de 3 990 €HT.

Le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon est exempté partiellement de la location de la salle Molière le 2 février 2019 soit un montant de 399,17 €HT.

Le consulat général de Roumanie à Lyon est exempté partiellement de la location de la salle Lamartine du 7 au 10 novembre et du 21 au 24 novembre 2019 soit un montant de 420 €HT.

L'association Asap for children est exemptée partiellement de la location de la salle Victor Hugo le 9 novembre 2019 soit un montant de 175 €HT.

L'association Vivre aux éclats est exemptée partiellement de la location de la salle Lamartine le 26 novembre 2019 soit un montant de 42 €HT.

Le souvenir français (partenariat association Jamais) est exempté partiellement de la location de la salle Victor Hugo le 23 novembre 2019 soit un montant de 295 €HT.

L'association Quais du départ est exemptée partiellement de la location de la salle Edouard Herriot le 29 novembre 2019 soit un montant de 919 €HT.

Le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon est exempté partiellement de la location de la salle Molière le 29 novembre 2019 soit un montant de 987,67 €HT.

Le Comité des œuvres sociales est exempté partiellement de la location de la salle Albert Thomas le 1<sup>er</sup> décembre 2019 soit un montant de 2 794 €HT.

Montant total des exonérations accordées : 10 021,84 €HT.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY